



mise à pied abusive dans une enseigne de prêt à porter

Par **mariecourbevoie**, le **07/11/2011** à **19:10**

bonsoir,

Je travaille depuis 3ans dans une enseigne de prêt à porter dans le 16ème Arrondissement. Depuis un an environ je reçois sans cesse des lettres de la part de ma supérieure hiérarchique.

aujourd'hui j'ai reçu une lettre suite à un entretien préalable que j'ai eu avec cette dernière et sa supérieure. Dans cette lettre elles me reprochent 2retard injustifiés, et la visite d'agents de sécurité de la galerie où je travaille (qui viennent juste dire bonjour ou demander le respect des normes de sécurité) Elles concluent en me précisant ma mise à pied le 2décembre.

Je précise que ma responsable régionale qui est l'une de ces deux personnes m'a clairement dit qu'elle ferait tout pour que je parte de la société.

Je ne sais plus que faire, je me suis récemment syndiqué à la cgt je souhaite contester ces accusations. Et que ce harcèlement cesse.

Merci de vos conseils

Par **P.M.**, le **08/11/2011** à **09:48**

Bonjour,

Justement, vous pouvez voir avec votre organisation syndicale notamment pour envisager de contester la sanction dans un premier temps par lettre recommandée avec AR et éventuellement, s'il le faut, devant le Conseil de Prud'Hommes mais bien sûr les retards injustifiés sont à éviter sachant que s'ils remontent à plus de 2 mois, ils ne peuvent pas motiver une sanction et que s'ils ont déjà été sanctionnés même par un simple avertissement écrit, ils ne peuvent l'être une seconde fois...